

Errata

Arrêté fédéral I concernant le budget pour l'an 2005

du 16 décembre 2004 (FF 2005 467)

Art. 4, lett. c

Au lieu de:

Art. 4 Crédits d'engagement non soumis au frein aux dépenses

Les crédits d'engagement dont le détail figure dans des listes spéciales sont accordés:

...	Francs
c. pour la recherche et le développement technologique (crédit supplémentaire)	45 000 000

Lire:

Art. 4 Crédits d'engagement non soumis au frein aux dépenses

Les crédits d'engagement dont le détail figure dans des listes spéciales sont accordés:

...	Francs
c. pour la recherche et le développement technologique (crédit supplémentaire)	75 400 000

1^{er} mars 2005

Administration fédérale des finances

Arrêté fédéral I <bd> concernant le budget pour l'an 2005

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.03.2005
Date	
Data	
Seite	1589-1590
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 425

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.